

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 AVRIL 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 29 mars 2024 et affichée le vendredi 29 mars 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, EL MKELLEB Fabien.

**Absents représentés** : SONTOT Alain représenté par KHALOUA Madani, OUABI Isdeen représenté par PELLETIER Maryse, COCHIN Lionel représenté par GANDARD Isabelle, FOLLIOU Pascal représenté par LONY Eva, TEIXEIRA Christelle représentée par SEVESTE Claude, BAHIN Corinne représentée par COURTYTERA Véronique, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain, BRUSSELLE Sandrine représentée par GAIR Laurence et DAOULAS Stéphanie représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2023.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de l'Administration, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

**Considérant** l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune sur son territoire pour l'année 2023 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Tournan-en-Brie durant l'année 2023 et dont le bilan est porté sur le tableau suivant :

**ACQUISITIONS :**

Nom des cédants	Référence cadastrale	Surface	Prix	Objet	Date de la délibération	Date de l'acte notarié
Madame Marie-Françoise MARIN Madame Sophie MARIN Madame Evelyne JOURDE Madame Isabelle POMMIER Monsieur Bruno MARIN Monsieur Fabrice MARIN Monsieur Vincent MARIN Madame Monique ETIVANT Madame Elisabeth DAVID	AH 1	3.356 m <sup>2</sup>	0 €	Donation - Préservation des espaces naturels	06/12/2018 N°2018/134	11/01/2023
SAFER	C 324	3.102 m <sup>2</sup>	4.706,40 €	Préservation des espaces naturels	5/07/2021 N°2021/080	30/03/2023

**CESSIONS :** Néant

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés, Monsieur LAURENT Pierre, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Tournan-en-Brie pour l'année 2023, tel que présenté par Monsieur le Maire.

**Fait et délibéré en séance, le jeudi 04 avril 2024.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie



**Eva LONY**  
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 08/04/2024

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 08/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.